

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

CHARTRE INFORMATIQUE du Lycée Théodore DECK www.lyceedeck.net

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques, (matériels logiciels, réseaux, données informatiques), du lycée Théodore DECK de GUEBWILLER, qui sont dédiés aux missions confiées à l'établissement.

Chaque utilisateur de ces équipements appartient à la communauté éducative, ce qui entraîne pour lui le nécessaire respect de règles de sécurité et de bonne conduite.

Champ d'application de la charte

La charte représente un engagement mutuel entre chaque utilisateur et la communauté. Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne lycéen, étudiant, enseignant, personnel de service et plus généralement à toute personne autorisée à utiliser les moyens et systèmes informatiques du lycée.

Ces derniers comprennent notamment les serveurs, stations de travail et micro-ordinateurs des services administratifs, des salles de cours, des salles de professeurs, et du CDI.

Le respect des règles définies par la présente charte s'étend également à l'utilisation des systèmes informatiques, d'organismes extérieurs au lycée accessibles par le réseau Internet ou à l'accès depuis l'extérieur, aux systèmes informatiques du Lycée.

Chacun a des droits et des devoirs identiques dans l'esprit, mais différents dans la pratique, en fonction de son rôle et des tâches qui lui sont confiées dans le lycée.

Administration des réseaux

Les administrateurs des réseaux, désignés par le chef d'établissement ont en charge le bon fonctionnement des systèmes informatiques.

Pour des raisons de service et de maintenance, ils ont accès aux données véhiculées ou stockées. Ils peuvent également, en respectant les règles de confidentialité, consulter ou diffuser à leur responsable (proviseur, responsable académique de la sécurité informatique,...), les fichiers des sauvegardes des activités sur le réseau.

1) Les droits de chaque membre de la communauté:

- Connaître les possibilités qui lui sont offertes pour utiliser les moyens informatiques du lycée et notamment les accès aux réseaux qu'il peut utiliser.
- Faire connaître son point de vue sur le fonctionnement du système ; faire des propositions pour le faire évoluer et/ou pour amender la charte.
- Etre assuré que les données confidentielles le concernant sont efficacement protégées, que ses fichiers et données personnels ne sont pas modifiés par les autres utilisateurs.

2) Les devoirs de chaque membre de la communauté:

Utilisation de logiciels :

L'utilisateur ne peut installer un logiciel qu'après avis des administrateurs.

L'utilisateur ne devra en aucun cas :

- installer des logiciels à caractère raciste, violent; ou pornographique ;
- contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel ;
- développer des programmes qui s'auto dupliquent ou s'attachent à d'autres programmes (virus informatiques) ou installer de tels programmes sur des systèmes du lycée.

Respect des règles de la déontologie Informatique

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences:

- de masquer sa véritable identité ;
- de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur ou de diffuser le sien;
- de diffuser des données (notes, listes de noms...) à des personnes non autorisées ;
- d'altérer des données ou d'accéder à des Informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation ;
- de gêner le travail d'un autre utilisateur
- de porter atteinte à la vie privée
- d'interrompre, sans y être autorisé, le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau ;
- de modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau
- de nuire à l'image de marque de l'établissement par une mauvaise utilisation des réseaux.

D' autre part. chaque utilisateur s'engage à ne pas se connecter intentionnellement

- sur un site sans y être autorisé (forçage de code...)
- de se connecter sur des sites à caractère raciste, violent ou pornographique.

Utilisation des moyens informatiques

Chaque utilisateur s'engage à:

- respecter les lois relatives à l'informatique et aux droits d'auteur (copies, récupération de codes, téléchargements, ...)
- prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Il informe le service informatique de toute anomalie constatée ;
- utiliser les moyens mis à sa disposition de la façon la moins dispendieuse pour le lycée, en temps d'utilisation des matériels et de connexion des serveurs, en espace occupé sur les unités de stockage, et en fournitures ;
- se déconnecter à la fin de sa session de travail s'il a utilisé un mot de passe.

3) Sanctions encourues en cas de non-respect

Le non-respect des règles ainsi définies peut entraîner des sanctions :

- disciplinaires, interdiction de continuer à utiliser ces équipements ou toutes autres sanctions prévues par le règlement intérieur de l'établissement ;
- pénales, en cas d'atteinte aux biens et aux personnes.

La présente charte a été réactualisée au cours du 3^{ème} trimestre 2005/2006 et adoptée en Conseil d'Administration le 30 juin 2006.

La charte s'impose à tous.

Elle est portée à la connaissance de chaque membre du lycée et sera obligatoirement signée ou validé lors de la première connexion vers l'ENT.

(Son existence sera, dans la mesure du possible, rappelée sur la page d'accueil de chaque micro ordinateur)